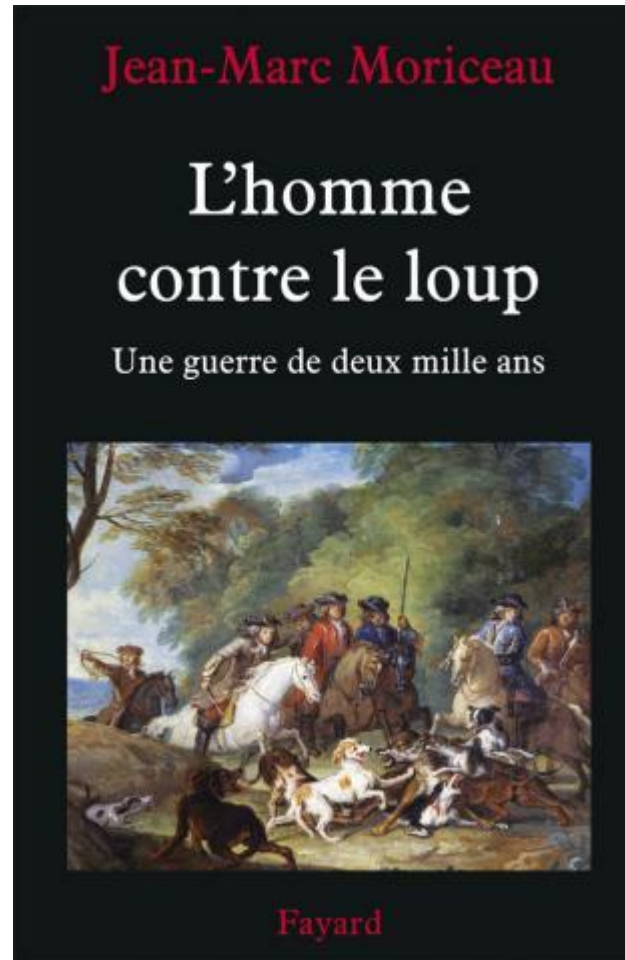


**Livre de M. Jean-Marc Moriceau
L'homme contre le loup (Fayard 2011)
Extraits sur les Deux Sèvres**



Livre de M. Jean-Marc Moriceau

L'homme contre le loup (Fayard 2011)

Extraits sur les Deux Sèvres

Les périodes de conflits : la tentation du désarmement

Quand les hommes passent leur temps à s'entretuer la voie est libre pour les loups. Chasses et battues sont ponctuelles et sans continuité. L'État surveille d'abord sa masse contribuable et le maintien d'un minimum d'ordre public. De 1562 à 1598, les guerres de Religion ont favorisé la prolifération des loups. Deux siècles plus tard, la période révolutionnaire a eu le même résultat. Passé 1793, la situation est d'autant plus critique que le gouvernement assure un désarmement des régions révoltées. En Vendée, alors que la population désarmée est impuissante, les loups prolifèrent. Malgré la situation, le nombre de loups abattus – adultes et louveteaux – révèle l'importance de la menace : 138 loups tués en l'an V (1796-1797) dans les Deux-Sèvres, 118 en l'an VI (1797-1798), 128 en l'an VII (1798-1799), 98 en l'an VIII (1799-1800) alors que des « hordes » commettent de grands ravages⁶⁶. Rares sont les militaires magnanimes comme ceux de Thouars à céder des cartouches ou les généraux tel Gilibert qui consentent à donner quelques fusils⁶⁷. Devant l'affaiblissement de leur capacité de dissuasion, les hommes étaient donc davantage exposés aux incursions des prédateurs.

Jusqu'au Consulat, le déséquilibre instauré dans le rapport de forces entre l'homme et les animaux sauvages persiste. Le 30 septembre 1800 (8 vendémiaire an IX), le sous-préfet de Thouars signale encore au préfet des Deux-Sèvres que « les loups se sont tellement multipliés et ils causent des dommages si considérables » au « bétail qui fait toute la richesse du bocage » que l'intérêt fiscal du gouvernement est menacé. Une « mesure générale » s'impose qui revienne sur l'interdiction du port d'armes jusqu'ici jalousement respectée dans « la crainte de mettre des armes dans des mains ennemies⁷³ ».

Livre de M. Jean-Marc Moriceau

L'homme contre le loup (Fayard 2011)

Extraits sur les Deux Sèvres

Le XIX^e siècle : un saut quantitatif et qualitatif

La Révolution passée, les capacités de destruction du loup par les armes à feu franchissent un saut à la fois quantitatif et qualitatif. La libéralisation du droit de chasse puis la création d'un permis de port d'armes « de chasse » démocratisent l'usage du fusil. Certes le tarif entraîne de nombreuses protestations : fixé à 30 F le 11 juillet 1810, il est rabaissé à 15 F le 28 avril 1816 avant de remonter à 25 F en 1844⁷⁵. Mais le prix reste à la portée d'une grande partie des ruraux. Des 125 000 détenteurs du permis en 1844 on passe à près de 300 000 en 1865 et à plus de 450 000 en 1900⁷⁶. Par rapport aux quelques dizaines de milliers de nobles ou d'ecclésiastiques légalement armés en 1789, la croissance était spectaculaire. En outre la conscription, qui mobilisait une partie importante des Français depuis 1797, a assuré aux anciens conscrits une maîtrise des armes sans commune mesure avec celle dont disposaient les soldats de la milice sous l'Ancien Régime.

Par ailleurs, dès la Révolution, la généralisation du fusil, et surtout du fusil à deux coups, a amélioré la capacité de destruction. En Seine-Maritime, les maîtres d'équipages de louveterie qu'autorise le Comité de salut public dans la forêt de Lyons sont armés de fusils à deux coups, ce qui était encore assez rare⁷⁷. Le 22 avril 1805, Alexis Grellier, métayer aux Loges, à La Chapelle-Saint-Laurent (Deux-Sèvres), à la limite de la gâtine de Parthenay et du bocage bressuirais, abat un loup grâce à son fusil à deux coups : « Il lui tira un coup de fusil dans les épaules, le renversa et, rechargeant rapidement son arme, lui tira dans la tête un second coup qui le tua net⁷⁸. »

Les moyens de destruction des « fauves », notamment les armes à feu, se sont donc perfectionnés. Le mouvement dépasse les frontières de l'Hexagone. En Suisse en 1807, par exemple, apparut le premier fusil qui permettait de tirer par temps de pluie. Dorénavant, un loup pouvait être tiré par tous les temps jusqu'à une distance de plus de 100 m (moins de 20 m auparavant). Mais c'est surtout la diffusion du fusil à percussion qui fournit aux chasseurs du loup une arme efficace à partir des années 1840. Lorsqu'on cherchait la « Bête du Gévaudan », dans les années 1760, les tirs étaient effectués avec des fusils à silex à canon lisse. Peu précises au-delà de 30 m, ces armes n'avaient que des organes de visée rudimentaire. Très sensible à l'humidité, la poudre noire dont on les chargeait requérait un temps sec pour conserver une vitesse de combustion suffisante. Les expériences menées sur des armes à feu du XVIII^e siècle soulignent leurs insuffisances⁷⁹. En revanche, lorsque le fusil à percussion remplaça le fusil à silex, les loups ne purent s'aventurer au-delà des espaces les plus impénétrables.